

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN Mission Education, Jeunesse, Sports Secteur du Développement Educatif, Sportif et de la Jeunesse Service de la Jeunesse	Rédacteur :
TITRE : CSC ROBERT SCHUMAN HAGUENAU Aide au fonctionnement Contrat d'objectifs	Date :

Sommaire :

1	<u>OBJET DU CONTRAT</u>	4
2	<u>MISSIONS ET MOYENS DE L'ASSOCIATION</u>	4
2.1	MISSIONS ET TERRITOIRE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION	4
2.2	MOYENS HUMAINS CONSACRES AUX MISSIONS	5
3	<u>ORIENTATIONS STRATEGIQUES</u>	5
3.1	CONTRAT DE PROJET	5
3.2	OBJECTIFS DU DEPARTEMENT	6
3.3	ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION	6
4	<u>SUIVI ANNUEL D'EXECUTION ET EVALUATION</u>	13
4.1	SUIVI ANNUEL D'EXECUTION	13
4.2	EVALUATION	14
5	<u>INFORMATION ET COMMUNICATION</u>	14
6	<u>DUREE DU CONTRAT</u>	14
6.1	AVENANT	15
6.2	LES CAS DE RESILIATION	15
6.3	ELECTION DU DOMICILE	16

CONTRAT D'OBJECTIFS

Pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « le Département »

d'une part,

ET

L'association Centre Social et Culturel Robert Schuman, inscrite au registre du Tribunal d'Instance de Haguenau volume 5 Folio n° 93 dont le siège est à Haguenau, représentée par Madame HERNANDEZ PADILLA Béatrice, Présidente de l'association, ci-après désigné par les termes « l'Association »

d'autre part,

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 6 novembre 2017

Préambule :

LA JEUNESSE EST AU COEUR DU PROJET D'AVENIR DU DÉPARTEMENT

Le Bas-Rhin bénéficie d'une proportion de jeunes plus élevée que la moyenne nationale et c'est une chance. En agissant pour la jeunesse, le Département inscrit son action pour poser les bases de la société de demain. Inscrite de longue date dans l'action du Département, la prise en compte de la jeunesse est transversale, inhérente à plusieurs de ses compétences. Le soutien à la parentalité, la prise en compte de la santé et du développement des enfants et des jeunes, l'enseignement artistique, l'accès à la culture, aux loisirs, à la pratique sportive, l'ouverture sur l'Europe, sont autant d'atouts contributifs du passage de l'enfance vers l'âge adulte.

Le Département du Bas-Rhin est particulièrement attentif à l'intégration des publics en difficulté ou en marge à travers ses actions de prévention, de protection et d'insertion par l'emploi et le logement. Il souhaite, par la réflexion sur sa politique en direction des jeunes, contribuer à la définition d'un projet collectif d'éducation adapté aux réalités, prenant en compte le contexte alsacien et les mutations sociales, pour mieux faire face aux défis de demain. Le Plan Actions éducatives et collège voté le 20 mars 2017 est le premier pilier de sa politique en direction des jeunes. Des orientations Enfance Jeunesse Famille et un plan d'actions en faveur de la jeunesse en constitueront un second pilier en 2018.

Parier sur la formation des nouvelles générations et leur capacité à faire face aux changements de société, c'est réaffirmer qu'il est possible d'agir et d'obtenir des comportements, et attitudes collectives, basés sur des valeurs partagées, des règles de vie commune et des solidarités collectives.

Parier sur l'engagement des jeunes et leur participation dans la vie de la cité, c'est réaffirmer la volonté du Conseil Départemental du Bas-Rhin de donner du crédit à la parole et aux propositions des jeunes, en leur faisant une place plus grande dans la vie publique et en encourageant leurs capacités de responsabilité, d'initiative et d'engagement au service du bien commun.

En s'engageant auprès des jeunes, le Département du Bas-Rhin souhaite les aider à réussir leur scolarité, leur vie professionnelle, leur insertion sociale et culturelle et promouvoir leur engagement citoyen et civique, en cohérence avec le plan départemental action éducative et collèges.

Cette conviction dirige l'action déterminée que conduit le Département du Bas-Rhin aux côtés des jeunes bas-rhinois, notamment à travers :

- la promotion, la reconnaissance et la valorisation de l'engagement des jeunes
- ses actions en faveur de la parentalité de la santé et de la citoyenneté
- le soutien aux associations socio-éducatives favorisant également l'engagement et de la citoyenneté des jeunes-bas-rhinois.

Les Centres socioculturels sont des relais de la demande sociale d'une part, et des politiques publiques d'autre part. Le Département du Bas-Rhin s'engage à leurs côtés parce qu'il les considère comme acteurs de l'animation de la vie sociale et comme des partenaires pour sa politique en faveur des jeunes. Ainsi, parce qu'acteurs importants de la vie locale, ils sont en capacité de mobilisation autour d'actions partenariales sur son territoire d'action, notamment celles initiées par le Département, tels les Projets éducatifs partagés et solidaires (PEPS).

En effet, ces structures contribuent, à travers leurs projets globaux élaborés avec les habitants, à la mise en œuvre de partenariats entre les acteurs locaux, en vue de développer la mixité entre les générations, les catégories sociales et entre les origines culturelles les plus diverses.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des engagements du CSC Robert Schuman Pins Musau en faveur des jeunes, dans le cadre du contrat de projet pour lequel celui-ci bénéficie d'un agrément de la CAF.

En effet, les centres socioculturels ont pour mission de mettre en œuvre un projet social qui vise à développer les liens sociaux, les solidarités et les initiatives locales. Ils agissent généralement en ayant parmi leurs principaux objectifs, partagés par les financeurs :

- De favoriser la participation et l'engagement des habitants
- De soutenir le partenariat et les initiatives
- De proposer des lieux d'accueil, d'écoute et de débat
- D'assurer la diversité et la mixité
- D'être acteurs de l'aide à la parentalité
- D'agir en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Les différentes interventions en faveur des jeunes de 10 à 25 ans, qui intéressent plus particulièrement le Département, concernent l'éducation, les loisirs, l'engagement, l'autonomie des jeunes, l'insertion des jeunes, la prévention des conduites à risques, etc...

L'aide financière du Département est une subvention de fonctionnement globale de l'association, dont l'objet social concerne au moins en partie les jeunes. Les engagements du centre socioculturel en direction de la jeunesse figurent au présent contrat d'objectifs.

Le montant de cette participation fera annuellement l'objet d'une convention financière.

Le département n'attend aucune contrepartie directe de sa contribution financière.

2 Missions et moyens de l'association

2.1 Missions et territoire d'intervention de l'association

L'association a pour buts :

Cette association qui constitue un élément essentiel de l'équipement culturel et social de la ville a pour objet :

- De gérer les équipements à vocation sociale globale, familiale et pluri générationnelle qui lui sont confiés par la Ville ou tout autre organisme
- D'offrir à la population, aux jeunes comme aux adultes, un lieu d'animation et d'interventions sociales et concertées ainsi que la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables.
- De proposer avec le concours d'un personnel qualifié, des activités à caractère socio-éducatif, socioculturel, sportif pour toutes les catégories d'âges et de populations et correspondant aux besoins exprimés par les habitants et tout particulièrement par ceux qui se trouvent le plus en difficulté

- D'accueillir, de promouvoir et éventuellement d'associer tous groupements ou associations dont les buts sont compatibles avec ceux de l'association et qui adhèrent aux présents statuts

2.2 Moyens humains consacrés aux missions

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés en ETP	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
100	41	0	64 salariés et 100 bénévoles	41

3 Orientations stratégiques

3.1 Contrat de projet

Pour la période 2016-2019, correspondant à l'agrément accordé par la CAF, les orientations du projet social des centres socioculturels Robert Schuman & Pins Musau portent sur les actions suivantes :

- Orientation 1 : **Accompagner les habitants au développement de projets éducatifs et culturels**
- Orientation 2 : **Privilégier l'expression et la participation citoyenne des habitants**
- Orientation 3 : **Favoriser l'insertion sociale des habitants et accompagner les changements**

Orientations spécifiques à destination des jeunes :

Développer l'accompagnement éducatif et culturel des jeunes de 11 à 25 ans

- Aller au-devant de la jeunesse et des jeunes
- Permettre aux jeunes de développer leur potentiel et leurs compétences
- Entretenir le lien avec les familles et valoriser les pratiques des jeunes sur le territoire
-

Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre

- Développer des espaces de rencontres et de discussions citoyens
- Responsabiliser les jeunes dans le fonctionnement et les projets de l'accueil de jeunes
- Inscrire la jeunesse et les jeunes dans l'association

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes habitants

- Soutenir les familles dans la scolarité des jeunes
- Participer à la réussite de l'insertion professionnelle des jeunes
- Participer à l'animation du réseau de partenaires jeunesse du territoire

3.2 Objectifs du Département

Le département du Bas-Rhin, fort de l'expérience de ses politiques menées en direction des jeunes bas-rhinois de 10 à 25 ans, souhaite affirmer la cohérence de ses interventions autour des orientations suivantes, confirmées dans le plan départemental Actions éducatives et collèges.

1. Faciliter la formation, l'éducation et la scolarité des jeunes
2. Favoriser l'insertion, l'intégration et l'autonomie des jeunes
3. Développer les connaissances et favoriser l'ouverture sociale et culturelle
4. Soutenir l'engagement et la participation et la citoyenneté des jeunes

Au regard du projet social du centre qui a été agréé et des orientations départementales en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des collèges, le Département soutient le Centre social et culturel « Robert Schuman Pins Musau » autour des orientations suivantes :

- Développer l'accompagnement éducatif et culturel des jeunes de 11 à 25 ans
- Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes habitants

Ces objectifs pourront être précisés dans le cadre de nouvelles orientations stratégiques dont les déclinaisons seront co-construites avec les centres socioculturels. Dans ce sens, les conventions pluriannuelles pourront faire l'objet d'avenants.

3.3 Engagements de l'association

Les engagements de l'association découlent des objectifs négociés avec le Département, prenant en compte les buts poursuivis par l'association, les orientations stratégiques du contrat de projet et les axes de la politique jeunesse du Département.

Dans le cadre de ce présent partenariat et pour permettre au bénéficiaire d'atteindre les orientations stratégiques envisagées et les engagements précités, le directeur de la structure doit être titulaire ou en phase de formation d'un diplôme de niveau 2 des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, à finaliser avant le **31/12/2021** ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure conformément aux indications du référentiel métier de Directeur (cf. annexe 1. Circulaire Cnaf du 16 mars 2016).

ENGAGEMENT 1

Développer l'accompagnement éducatif et culturel des jeunes de 11 à 25 ans				
Constat	Objectifs	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivi
<p><i>Les modes de communication se sont démultipliés au cours des dernières années (internet, portables). De plus, l'information arrive la plupart du temps par un cadre « institutionnel » (la famille, l'école, les clubs et associations,...) qui ne correspond pas aux attentes des adolescents en recherche d'un cadre moins « conventionnel ».</i></p> <p><i>Parmi les besoins des jeunes, nous avons repéré celui de l'immédiateté, auquel on peut répondre par la présence physique d'un adulte référent qui ne soit ni « parent, ni prof » mais qui sait ce qu'il existe pour les jeunes et qui est capable de répondre immédiatement aux questions, en leur montrant qu'il s'intéresse à eux et à leurs préoccupations (besoin d'être écouté, de jouer, de se retrouver entre jeunes,...)</i></p> <p><i>Sa présence régulière permettrait de créer du lien avec les jeunes et de les mobiliser ou de les re-mobiliser vers les structures qu'ils ont quitté ou qu'ils ne connaissent pas encore.</i></p> <p><i>A un âge où le corps et l'esprit se transforme, les jeunes ont besoin d'expérimenter et de se rassurer. La pratique du sport permet de mieux appréhender le changement physique qui s'opère chez eux, de poser des limites et de</i></p>	<p>Aller au-devant de la jeunesse et des jeunes</p> <p>Permettre aux jeunes de développer leur potentiel et leurs compétences</p>	<p>Animation de Proximité Jeunes Rencontrer les jeunes sur leurs lieux de vie (dans la rue, quartier, collège, lycée, pieds d'immeubles, équipements sportifs, etc.) Proposer et animer des animations en pied d'immeubles et sur les espaces publics (temps d'échanges et temps d'activités) Informé et communiquer sur les actions du CSC et du territoire en direction de la jeunesse Informé les familles sur les orientations pédagogiques du centre (oral, documents spécifiques) Recueillir les attentes et analyser les besoins de la jeunesse et des jeunes du territoire</p> <p>Activités sportives jeunes Permettre aux jeunes de pratiquer une activité sportive régulière Permettre aux jeunes d'avoir une place au sein CSC Connaître les autres et les respecter Organiser des stages de découverte et d'initiation d'activités physiques, sportives, artistiques et culturelles</p>	<p>Au CSC Pins Musau et dans le bus d'animation mobile : un espace dédié et un bus</p> <p>2 animateurs</p> <p>Au CSC Pins Musau: un espace dédié Activités dans les clubs sportifs et dans les city stade</p> <p>2 animateurs</p> <p>Au CSC Pins Musau, au collège Kleber et dans le bus d'animation mobile :</p>	<p>Nombre de participants et leur provenance géographique</p> <p>Les participants se rendent dans les structures de manière autonome.</p> <p>Evolution des discussions dans les bilans.</p> <p>Inscriptions spontanées en début d'année.</p> <p>Nombre de projets réalisés</p> <p>Nature des projets réalisés</p>

<p><i>se dépasser. La découverte de nouvelles disciplines qui ne leur étaient pas accessibles lorsqu'ils étaient « trop petits » permet également de répondre à un besoin de nouveauté, d'expérimentation et d'ouverture d'esprit, à un âge où se construire une identité propre est indispensable.</i></p> <p><i>Il y a aussi le besoin de briller et de se démarquer. Certains arrivent à le faire à l'école ou dans leur famille. Pour d'autres, découvrir et pratiquer de nouvelles activités leur permettrait de glaner de la confiance en eux ailleurs. Ces compétences peuvent ensuite être réutilisés au collège ou dans le cadre familial, mais aussi dans la rencontre avec d'autres jeunes.</i></p> <p><i>Nous avons repéré un besoin de dialogue avec les parents qui souvent ont du mal eux aussi à retrouver une place auprès de leurs adolescents, parce qu'ils ont l'impression de ne plus reconnaître l'enfant qu'ils souhaitent toujours voir à travers leur adolescent.</i></p> <p><i>Leur montrer que leur enfant est compétent, coopérant et constructif dans son groupe est un enjeu de nos programmes d'activités jeunesse.</i></p> <p><i>Nous avons constaté que les jeunes avaient besoin de se forger une identité de groupe, par hétéronomie sociale, avant d'avancer « seul » et de faire preuve d'autonomie. Cela passe par de la découverte de ce qui existe mais également par la rencontre avec d'autres groupes de jeunes.</i></p>	<p>Entretien le lien avec les familles et valoriser les pratiques des jeunes sur le territoire</p>	<p>S'engager et aller au bout de son projet</p> <p>Accueil de loisirs culturel et artistique 11-17ans Permettre l'accès aux loisirs pour tous Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité S'engager dans un projet (mini stage, semaine thèmes) Impliquer les familles et les jeunes dans les projets, la programmation et les animations</p> <p>Action Echanges interculturels jeunes Valoriser les savoir-faire des jeunes (échanges interculturels, expositions, blog, etc.) Impliquer les familles et les jeunes dans l'organisation des événements jeunesse</p>	<p>un espace dédié et un bus 4 animateurs</p> <p>Au CSC Pins Musau: un espace dédié 1 animateur</p>	
---	--	--	---	--

ENGAGEMENT 2

Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre				
<i>Constat</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Description</i>	<i>Moyens mis en œuvre</i>	<i>Indicateurs de suivi</i>
<p>Les jeunes ont besoin de se sentir accueillis et bienvenus dans des espaces qui leur sont propres. Nous avons repéré un besoin de venir se confier à l'adulte au sein d'un espace qui soit neutre, c'est-à-dire sans jugement ni tabou autour de leurs préoccupations. C'est endroit n'est pas forcément aisé à trouver à la maison, où les adolescents ont peur du jugement de leurs parents. Cadré et encadré par des professionnels de la jeunesse, un espace jeunesse permet également de sensibiliser les jeunes sur les sujets en lien avec l'adolescence. Cela correspond à un besoin de recherche de confiance chez les jeunes, mais également à celui de trouver des réponses ou des confirmations à leurs réponses. Nous avons constaté le même besoin chez les jeunes papas qui n'osent pas forcément parler de leurs difficultés liés à la paternité dans leur entourage. Parce qu'ils gardent un lien avec le centre et les animateurs jeunesse, ils poursuivent la démarche de confiance avec les animateurs, bien après l'adolescence.</p> <p><i>Au besoin de local et de « repère » propre</i></p>	<p>Développer des espaces de rencontres et de discussions citoyens</p> <p>Responsabiliser les jeunes dans le fonctionnement et les projets de l'accueil de jeunes</p>	<p>Rendez-vous des ados Mettre en place un espace d'information jeunesse sur les droits et devoirs de chacun</p> <p>Mener des actions de prévention avec les jeunes (débat, information, affichage, accès à de la documentation, rencontres thématiques,...)</p> <p>Développer des projets d'animation en lien avec des thématiques (prévention routière, alcool, santé, hygiène, sexe,...)</p> <p>Impliquer les familles dans la programmation, les thématiques et les animations</p> <p>Rendez-vous des jeunes papas Idem mais à destination des jeunes pères et de leurs enfants</p> <p>Organiser des temps conviviaux pères/enfants</p> <p>Accueil de jeunes 14-17 et 18-25 ans Établir des règles de vie en concertation avec les jeunes</p> <p>Impliquer les jeunes dans les projets, programmes et animations</p> <p>Accompagner les jeunes dans leurs projets</p>	<p>Au CSC Pins Musau et dans le bus d'animation mobile : un espace dédié et un bus</p> <p>2 animateurs</p> <p>Au CSC Pins Musau un espace dédié 1 animateur+ 1 référent famille</p> <p>Au CSC Pins Musau et dans le bus d'animation mobile : un espace dédié et un bus</p> <p>4 animateurs</p> <p>Au CSC Pins Musau un espace dédié</p> <p>1 animateur+ le référent jeunesse</p>	<p>Nombre de participants et leur provenance géographique</p> <p>Les participants se rendent dans les structures de manière autonome.</p> <p>Evolution des discussions dans les bilans.</p> <p>Inscriptions spontanées en début d'année.</p> <p>Nombre de projets réalisés</p> <p>Nature des projets réalisés</p>

<p>à la jeunesse s'ajoute celui du besoin de pouvoir prendre des responsabilités. Souvent dans l'immédiateté, les jeunes ont besoin de découvrir la démarche de projet. Ce sont la mise en place de projet sur une après-midi, une soirée, un week-end, un séjour, qui vont leur permettre de prendre des habitudes de faire en groupe et de se répartir les tâches. Et par la même de découvrir la démarche de projet qu'ils peuvent ensuite réutiliser dans leur vie scolaire, personnelle, professionnelle, familiale.</p> <p>Nous avons également constaté qu'à travers la démarche de projet, les jeunes arrivent à un véritable dépassement de soi : ils ne font plus les choses que pour eux-mêmes mais aussi pour les autres. Leur donner des responsabilités au sein de la gouvernance de l'association irait dans ce sens, et permettrait de développer le sens de l'engagement chez les jeunes.</p>	<p>Inscrire la jeunesse et les jeunes dans l'association</p>	<p>(aide méthodologique, actions d'autofinancement, etc)</p> <p>Développer les juniors associations</p> <p>Séjours de vacances jeunes Aide aux départs en Vacances en autonomie</p> <p>Vie associative jeunesse Prendre en compte l'individu dès le plus jeune âge les choix, les idées et les initiatives</p> <p>Développer des outils de communication et de concertation</p> <p>Mettre en place des instances de concertation et de validation</p> <p>Impliquer les jeunes dans les projets, la programmation et les animations globales de la structure</p>		
--	--	--	--	--

ENGAGEMENT 3

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes habitants				
Constat	Objectifs	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivi
<p><i>Nous avons constaté que le phénomène de décrochage scolaire intervenait le plus là où les familles et les parents avaient eux-mêmes connu une situation d'échec scolaire.</i></p> <p><i>Nous pensons que travailler en lien avec les établissements pour nous intéresser à la question scolaire fait partie de nos prérogatives. Nous pensons que développer des actions du collège en dehors du collège, mais aussi de développer des actions du CSC au sein du collège permet de renforcer ce lien en montrant aux familles et aux jeunes que nous travaillons selon une approche globale de la jeunesse.</i></p> <p><i>Nous pensons également que les jeunes ont besoin de mise en place concrète des savoirs théoriques. Développer des actions qui leur montrent l'intérêt pratique des savoirs théoriques va dans ce sens mais n'est pas toujours réalisable au sein même du collège ou du lycée. Ainsi, proposer des animations au centre pour expérimenter ce qui est appris à l'Ecole va dans ce sens. Cela permettrait aux jeunes de mieux comprendre l'intérêt de réussir à l'école en concrétisant leurs savoir dans des projets de la vie de tous les jours (faire des courses, calculer une recette pour un repas,</i></p>	<p>Soutenir les familles dans la scolarité des jeunes</p> <p>Participer à la réussite de l'insertion professionnelle des jeunes</p>	<p>Accompagnement à la scolarité des collégiens</p> <p>Apprendre à apprendre</p> <p>Créer et développer un partenariat avec les acteurs locaux de la scolarité (commune, collèges, lycées)</p> <p>Animer des temps d'accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs, découverte culturelles, expérimentations)</p> <p>Développer des outils d'accompagnement scolaire utilisables par les familles</p> <p>Favoriser les rencontres entre l'école et les familles</p> <p>Parcours de métiers</p> <p>Matérialiser un espace jeunesse dédié aux questions d'insertion professionnelle</p> <p>Connaître ses droits en termes d'insertion professionnelle</p> <p>Faciliter l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches administratives et dans la recherche de stages, d'emploi</p> <p>Renforcer le partenariat</p>	<p>Au CSC Pins Musau et au collège Kleber : un espace dédié</p> <p>1 animateur + 1 adulte relais</p> <p>Au CSC Pins Musau: un espace dédié</p> <p>2 animateurs</p>	<p>Nombre de participants et leur provenance géographique</p> <p>Les participants se rendent dans les structures de manière autonome.</p> <p>Evolution des discussions dans les bilans.</p> <p>Inscriptions spontanées en début d'année.</p> <p>Nombre de projets réalisés</p> <p>Nature des projets réalisés</p>

<p><i>calculer un budget pour un séjour, etc.)</i></p> <p><i>En réalisant des projets dans lesquels les jeunes ont été acteurs dans toutes les étapes, nous avons constaté qu'ils reprennent confiance jusqu'à raccrocher au goût de l'effort, au besoin de se former, de trouver un travail.</i></p> <p><i>De même, nous avons constaté que le rapport entre les jeunes et les organisations en lien avec les questions d'insertion professionnelle est parfois soumis aux mêmes incompréhensions que celles en lien avec la question scolaire.</i></p> <p><i>Grâce à notre lien de proximité avec le public, nous pensons être un relais essentiel à la réussite professionnelle des jeunes. Cette question de confiance nous permet de servir de passerelle et de tremplin entre le public et les organismes (Mission Locale, Pôle Emploi et parfois même des entreprises).</i></p> <p><i>Nous constatons aussi que l'éloignement des réseaux professionnels et socioprofessionnels est un véritable frein à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes issus des quartiers prioritaires et des quartiers de veille.</i></p> <p><i>Nous pensons que plus notre propre réseau sera dense, plus les jeunes, qui ont parfois pour seul lien avec le « monde » extérieur au quartier le CSC, en bénéficieront.</i></p> <p><i>Développer notre réseau et travailler avec tous les acteurs jeunesse du territoire est une des clés de réussite de notre projet.</i></p>	<p>Participer à l'animation du réseau de partenaires jeunesse du territoire</p>	<p>Co-animer des ateliers de découverte de métiers (mini-stages avec des professionnels et/ou bénévoles)</p> <p>Action Bafa contre Bénévolat Bénévolat Jeunes</p> <p>Action accueil de stagiaires</p> <p>Service civique</p> <p>SVE</p> <p>Quinzaine citoyenne</p> <p>Action Connais ta ville</p> <p>Inscrire la jeunesse et les jeunes du CSC dans les actions du territoire</p> <p>Animer des actions de découvertes sportives, artistiques, culturelles, professionnelles et institutionnelles du territoire</p> <p>Renforcer le partenariat</p> <p>Valoriser les équipements et les dispositifs du territoire</p> <p>Mettre en lien les jeunes avec les acteurs du territoire</p>	<p>Au CSC Pins Musau: un espace dédié</p> <p>2 animateurs</p>	
---	---	---	---	--

Moyens humains consacrés aux engagements

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
4 soit 0.15 ETP	4 animateurs 3 ETP 1 référent jeunesse 0.15 ETP 1 adulte relais 0.5 ETP 1 référent famille 0.15 ETP	0	11	3.95

4 Suivi annuel d'exécution et évaluation

4.1 *Suivi annuel d'exécution*

Afin d'assurer le suivi de l'exécution de son budget, l'association s'engage à transmettre au Département du Bas-Rhin à la fin de chaque exercice, l'ensemble des documents comptables et financiers, certifiés par son commissaire aux comptes, permettant une analyse détaillée de la situation financière et des besoins en matière de financement.

L'association s'engage à transmettre au département après la tenue de toute instance statutaire (conseil d'administration, réunion de bureau, Assemblée Générale, ...) l'ensemble des documents financiers (bilan d'activité, compte de résultat et annexes, affectation de la subvention, situation intermédiaire, budget ...) et/ou administratifs qui ont été débattus lors de ces réunions.

L'association s'engage également à informer le Département de tout changement survenu dans l'administration de l'association, toute modification des statuts, tout projet de dissolution de l'association et toute nouvelle domiciliation bancaire.

Par ailleurs, l'ensemble des documents budgétaires feront apparaître la part des activités du centre destinée aux jeunes, dans le cadre d'une présentation indiquant le pilotage et la logistique. Dans la convention financière annuelle, le centre socio-culturel indiquera la répartition de l'aide financière du Département dans les différents engagements. La présentation détaillée de ces différents éléments permettra de vérifier l'utilisation de la subvention accordée.

De plus, à la demande du Département, l'association s'engage à venir présenter à la commission compétente du Département le contenu de ces documents.

4.2 Evaluation

Afin de suivre l'activité et d'évaluer le plus objectivement les engagements décrits dans le présent contrat d'objectifs à l'article 3.3, une évaluation annuelle aura lieu dans le cadre d'un dialogue de gestion.

Ce dialogue permettra d'évaluer les objectifs négociés dans le présent contrat d'objectifs entre le Département du Bas-Rhin et le CSC Robert Schuman, au regard d'indicateurs de suivi spécifiques à chaque engagement précisés à l'article 3.3.

Une instance de validation, comprenant des représentants désignés par le CSC et de ceux désignés par le Département, outre le Conseiller Départemental, aura pour mission de mettre en œuvre le dialogue de gestion.

Dans ce cadre, le Département procède, conjointement avec le CSC Robert Schuman, à l'évaluation des conditions de réalisation des engagements figurant dans le présent contrat d'objectifs. L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs et sur l'impact des engagements.

Cette évaluation pourra faire l'objet d'une démarche conjointe et concertée de l'ensemble des financeurs.

5 Information et communication

L'association dans le cadre de ses actions habituelles de communication, s'engage à informer du soutien du Département du Bas-Rhin dans tous les supports qu'elle utilise, ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias.

Cette information peut se matérialiser par la présence du logotype du Département du Bas-Rhin sur les documents édités par l'association ou dont l'association est partenaire, mais aussi par la mise en place de banderoles lors de manifestation, d'annonce sonorisée ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance.

Pour ces actions et pour l'insertion du logotype du Département, l'organisme pourra prendre utilement contact avec la Direction de la Communication du Département du Bas-Rhin.

Par ailleurs, la structure pourra disposer également du site Pass'âge du Département (www.pass-age.fr) pour valoriser ses activités.

6 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2019.

6.1 Avenant

Toute modification du contenu du présent contrat, défini d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant écrit et signé par les parties cocontractantes. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er du présent contrat. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat, et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

6.2 Les cas de résiliation

Résiliation pour motif d'intérêt général :

Pour la préservation de l'intérêt général, le département peut mettre fin de façon anticipée au présent contrat et en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent contrat prend fin 3 mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

Résiliation pour faute :

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment au présent contrat, en cas de non-respect de l'une des clauses du présent contrat ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants au dit contrat, dès lors que, dans les trois mois suivants la date de réception de la mise en demeure valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, envoyée par le Département du Bas-Rhin par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas donné de suite favorable.

Le non-respect total ou partiel par l'association de l'un des engagements prévus dans le présent contrat est susceptible d'entraîner, outre l'interruption de l'aide financière par le Département décrite ci-dessus, la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués et la non prise en compte des demandes de subvention présentées ultérieurement par l'association.

Cas particuliers d'ouverture de procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire:

L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de l'Association entraînera la suspension de l'aide financière du Département en attendant la décision de l'administrateur portant sur la poursuite ou non du présent contrat, suite à la demande adressée en ce sens par le Département à ce dernier (cf. art. L. 622-13 du code de commerce).

En cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de l'Association le présent contrat sera résilié de plein droit à compter du jugement prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation étant précisé que cette résiliation ne donnera droit au versement d'aucune indemnité. Cette résiliation sera constatée par le Président du Département et notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'association et au liquidateur judiciaire.

6.3 Election du domicile

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Strasbourg, le

Pour l'association
Le Président

Pour le Département
Le Président du Conseil Départemental du
Bas-Rhin

Béatrice HERNANDEZ PADILLA

Frédéric BIERRY